

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLACQUEVILLE

Séance du 6 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le trente mai, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de la Mairie, sous la présidence de Sylvain BULARD, Maire de Blacqueville.

Présents : 13 Sylvain BULARD, Franck BAUDRIBOS, Séverine OLLIVIER, Louis DOUILLET, Marie-Claude PAILLETTE, Jacqueline VANZIELEGHEM, Liliane RIOULT, Amélie DEEST, Céline DELAUNE, Jérémy HÉNAULT, Isabelle LHERMITTE, Benoît ROUSSEL, Philippe DUMONT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Christine LEFEBVRE, Matthieu ANDRIEU

Absent non excusé : /

Procurations : Christine LEFEBVRE a donné procuration à Sylvain BULARD

Le secrétariat a été assuré par : Amélie DEEST

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 14
Nombre de Membres présents : 13	Votes Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14	Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0	

Délibération n°33/2023

Liste des concessions à reprendre

Mme PAILLETTE présente la liste des 27 concessions que la commune peut reprendre dans un souci d'espace, et pour pouvoir laisser la place à de nouvelles concessions dans le cimetière communal.

Allée	Numéro	NOM DU PROPRIÉTAIRE	
A	11	THIEULIN	
B	2	COUSSOT	
	6	DORIN F	
	9	LESEUX Eugénie et DORIN Marguerite (GAMBE)	
	10	HANQUINCANT Léon	
C	3	DELABRIÈRE	
D	5	MOTTE Louis	
E	7	PETIT	
	8	LEFEBVRE VARIN	
	10	BUNEL Agathe Marthe Clarisse	
	10	Marie LECAT et Clémentine VASSELIN	
	M	1	CALAIS Louis et son épouse
	N	2	LESEUX Léon et Marthe
P	3	DELABRIERE	
	4	HAUTOT Eugénie épouse TOUTAIN	
	8	DUPERRON Charles	
	9	DUPERRON LOUISE	
	10	DUPERRON Joseph et Louise	
	11	DUPERRON Jean-Baptiste	
	13	NIEL Boniface et son épouse	
	R	1	LEMARCHAND Ernest
		2	BURON
		3	THOREL
		11	LEVASSEUR Léon et Marie THOREL
12		GENSAY FOUQUET Marc	
S	13	INCONNU	
	14	FOLLET Suzanne et Armand GELEE	
	13	GAMBÉ	
T	12	INCONNU	

La liste sera ensuite communiquée à la presse, affichée en Mairie, au cimetière ainsi qu'à l'église.
Un courrier sera envoyé aux familles et des écriteaux seront disposés sur les concessions à reprendre pour informer les familles qui devront se rendre en Mairie si besoin de plus d'informations.

- ***Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la liste des concessions à reprendre***

Fait et délibéré en séance le 6 juin 2023,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Sylvain BULARD



Transmis en Préfecture le : 8 juin 2023

Affiché le : 8 juin 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.